



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur  
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3918  
1211 Genève 3  
Téléphone 022 546 72 40  
Télécopieur 022 546 72 50

Fo  
No 1205/11  
Diffusion

PR-844 I

- MM. Maudet  
Pagani
- Mmes Salerno  
Alder
- MM. Kanaan  
Moret  
Burri  
Macherel  
Vallat
- Mmes Heurtault  
Charollais  
Luthi  
Koch
- MM. Krebs  
Lévrier  
Raemy  
Zagato  
Vicente  
Mermillod  
Schweri
- Service juridique  
SCM  
Dossiers et documentation  
Mis

**DÉCISION**

du - 6 FEV. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville  
de Genève du 23 novembre 2011

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 08 FEV. 2012
Séance CA du:
Décision:
traiter par: vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
Copies:

**LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 novembre 2011, ayant pour objet :

un crédit de 6 690 000 F destiné à l'acquisition de la future parcelle N° 4206 de 478 m<sup>2</sup>, feuille 48, section Plainpalais, sise au boulevard de la Cluse, en vue de la construction d'une crèche,

**EST APPROUVÉE** avec les remarques suivantes :

1. L'opération ci-dessus est considérée d'utilité publique.
2. Un préavis favorable est émis à la Ville de Genève pour l'exonération des droits d'enregistrement qui sont légalement à sa charge, conformément à la loi sur les droits d'enregistrement du 9 octobre 1969 et une demande d'exonération formelle devra parvenir à la direction générale de l'administration fiscale, accompagnée de l'acte notarié définitif et enregistré.

La Conseillère d'Etat  
chargée du département  
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
DF, RF, SSCO-SF	1 ex
SSCO	2 ex